

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 145 du 2 septembre 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 6

DÉCISION N° 542/ARM/CEMM

relative à l'homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 14 mars 2019

DÉCISION N° 542/ARM/CEMM relative à l'homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 14 mars 2019

NOR A R M B 1 9 5 3 0 0 8 5

Référence(s) :

↳ [Circulaire N° 249/DEF/CEMM du 13 mai 2004 relative à la symbolique militaire.](#)

Lettre n° 01-2019/CBE du 17 janvier 2019 (n.i. BO).

Lettre n° 501817/ARM/SGA/DPMA/SHD/DHS/DSD/BSM du 18 février 2019 (n.i. BO).

Transmission n° 01 ALFAN BREST/CAB du 5 février 2019 (n.i. BO).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [141.6.](#)

Référence de publication :

1. Le motif symbolique et le fanion du patrouilleur Antilles Guyane (PAG) *La Combattante*, tels que décrits dans l'annexe, sont homologués.

2. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

ANNEXE

ANNEXE I.

DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE DU PATROUILLEUR ANTILLES GUYANE « LA COMBATTANTE ».

1. DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE DU PATROUILLEUR ANTILLES GUYANE « LA COMBATTANTE »



1.1. Description héraldique

Rondache d'argent bordée d'une gumène d'or à une croix de guerre 1939/1945 en bronze brochant une croix de lorraine de gueules terminée en pointe d'une ancre de marine de fer câblée de tanné, le tout posé en pal et accompagné en fasce, de part et d'autre, des millésimes 1942 et 1945 en chiffres d'azur.

Au chef l'inscription en lettres capitales d'azur avec empattements du même « LA COMBATTANTE ».

2. DESCRIPTION DU FANION DU PATROUILLEUR ANTILLES GUYANE « LA COMBATTANTE »

2.1. Dimensions

Fanion de type C, frangé or

Guindant 30 cm, battant 40 cm.



(revers)

(avers)

2.2. Revers (Hampe à droite)

Fond tricolore reprenant la forme du pavillon de Beaupré à croix de Lorraine (fond blanc aux quatre angles coupés en oblique de couleur bleu à la hampe et de couleur rouge au battant donnant à la partie blanche la forme d'un losange dont les pointes touchent les bords du fanion) et portant en cœur le motif symbolique de l'unité supporté en pointe de la devise inscrite en lettres capitales d'azur avec empattements du même « VIVRE LIBRE OU MOURIR ».

2.3. Avers (Hampe à gauche)

Fond bleu marine cantonné de quatre ancrs d'or câblés du même, la pointe dirigée vers l'extérieur ; chargé en cœur de l'inscription en lettres capitales d'or avec empattements du même

« PATROUILLEUR

LA COMBATTANTE »

placée horizontalement sur deux lignes.

Nota. L'inscription « LA COMBATTANTE » sera en caractères légèrement plus grands.

Conformément aux prescriptions de la [circulaire de référence](#), point 6 alinéa 4 et point 7 alinéa 2, un exemplaire de chacune des réalisations comportant le motif symbolique (tape de bouche, insigne...) ainsi qu'une photo numérique en couleur de l'avvers et du revers du fanion prise sur fond blanc devront être adressés au Service historique de la défense (SHD).

3. CODE COLORIMÉTRIQUE DU MOTIF SYMBOLIQUE ET DU FANION

COULEUR	CORRESPONDANCE HERALDIQUE	CODE COULEUR RVB
BLEU	D'AZUR	23-55-94
JAUNE	D'OR	224-188-13
ROUGE	DE GUEULES	192-0-0
GRIS	DE FER	217-217- 217
BLANC	D'ARGENT	255-255- 255
MARRON	DE TANNE	153-102-51
NOIR	DE SABLE	0-0-0